

## Patrimoine naturel : **le Parc national de la Vanoise**

Le parc de la Vanoise a été créé en 1963. C'est le plus ancien parc naturel de France.

- 36.6 % de la surface de la commune se trouve dans la zone dite « cœur de parc », zone de protection maximale de la faune et de la flore.  
Ce cœur de parc couvre une surface de 53 000 hectares en montagne et haute-montagne, répartis sur 28 communes des vallées de Tarentaise et Maurienne.
- 63.4 % du territoire restant se trouve dans la zone périphérique du parc.

[lien vers le site internet du PNV]

<http://www.vanoise-parcnational.fr/>

### **La commune compte également 2 types de zones protégées :**

- ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) n° RA11 : tout le versant ubac de la vallée + le bas du versant adret (aigle royal, faucon pèlerin, tétras-lyre, lagopède, bartavelle)
- ZNIEFF (zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique) n° 7338 0005 : la Haute vallée du Ponturin.
- ZNIEFF n° 73380007 : l'ubac de la vallée.
- ZNIEFF n° 7338 0006 : vallon de Rosset, col de la Chail, Carroz blanc.

L'inventaire de ces zones est en cours de réactualisation.

### **La charte du PNV**

Une nouvelle charte du Parc de la Vanoise, suite à la loi de 2006, est proposée. Son étude est en cours. Le conseil municipal devra se prononcer prochainement sur l'acceptation ou le refus de ratifier cette charte.

[lien sur le site du parc à la page : charte du PNV :]

<http://charte.vanoise-parcnational.fr/fr/processus-et-calendrier.html>